

**Dynamique du système financier marocain et institutions de régulation :**  
**Quelques éléments de réflexions**  
(Résumé)

**Mohamed Raja AMRANI**

Impulsée principalement par les pouvoirs publics la nouvelle dynamique du système financier marocain (lois bancaires 1993, 2006, modernisation des structures de marché...) a, en moins d'une quinzaine d'années, transformé en profondeur le paysage financier du pays.

Le Maroc dispose actuellement d'un système financier varié, structuré et assaini dans ses principales composantes :

1. Les créances douteuses ont été ramenées à des proportions soutenables (près de 10% du total des engagements des établissements de crédit)
2. La quasi-totalité des établissements bancaires respecte l'ensemble des règles prudentielles
3. Les conditions d'accès au crédit bancaire pour les entreprises deviennent moins contraignantes
4. Les taux de rentabilité affichés par les banques de la place demeurent intéressants malgré la tendance baissière des marges d'intermédiation de crédit (de + 6% début 90 à 3,97% en 2004) ;
5. Le marché financier, après une période de corrections et de consolidations difficiles, fait preuve d'un dynamisme sans précédent depuis 2003-2004 aussi bien au niveau du marché primaire (près de 10 introductions depuis 2004) que secondaire (volume moyen quotidien de transactions de près de 400 millions dhs).

Par ailleurs, trois institutions de régulation encadrent et accompagnent le système financier dans les réformes mises en œuvre. Cependant, seule la Banque Centrale est en voie d'autonomisation puisque le CDVM, bien qu'ayant la personnalité morale, est présidé par le ministre des finances et que la Direction des assurances est un département du ministère des finances.

Bien que prévue par les textes, une structure de coordination du travail des trois institutions de régulation n'a pas encore été activée. Cette situation ne facilite pas l'émergence d'une politique globale de développement du secteur financier, ni le passage d'une première génération de réformes à une seconde, celle susceptible d'améliorer les conditions

d'intégration du système financier à l'économie réelle, et de son ouverture sur la finance mondiale.

Dans ce cadre, et malgré les progrès réalisés ces dernières années de grandes insuffisances sont encore observables.

1. Au niveau du marché financier :

- a. La participation du marché financier au financement de l'investissement reste encore très marginale ;
- b. Le marché financier reste en dehors des flux internationaux d'investissements de portefeuille (l'essentiel de l'investissement étranger en actions cotées est réalisé sous forme de participations stratégiques dont celle du groupe Vivendi dans Maroc Telecom) ;
- c. L'épargne mobilisée par les OPCVM est principalement d'origine institutionnelle et essentiellement marocaine et la part détenue par les étrangers revient en fait principalement aux RME.

2. Au niveau du système bancaire :

La contribution du système bancaire au financement de l'économie est inférieure à 50% des emplois bancaires et d'importants vides de financement sont encore perceptibles. La montée en puissance du capital étranger dans trois banques marocaines est davantage liée aux perspectives de profit que permet le secteur qu'à l'ouverture à l'international des banques marocaines.

Le rôle des institutions de régulation dans l'accélération et l'approfondissement des mouvements de restructuration est central :

1. Le coût d'une application rigoureuse des règles prudentielles de Bale II ne pourra être supporté par l'ensemble des établissements bancaires ce qui pourra hâter le mouvement de concentration et la constitution de groupes bancaires disposant d'une taille critique pour être compétitifs sur le plan international. ;
2. Le contrôle rigoureux imposé par le CDVM aux activités de marché n'est pratiquement jamais suivi de sanctions (problème d'autonomie et de transparence).

Les relations complexes développées par les institutions de régulation avec les opérateurs financiers sont la traduction d'objectifs multiples explicites et/ou implicites des institutions de régulation : améliorer les conditions de compétitivité, de fonctionnement des mécanismes

concurrentiels et d'ouverture et en même temps rechercher une évolution dans la stabilité pour que le marché puisse se développer et pour éviter des faillites bancaires.